INTEMELION

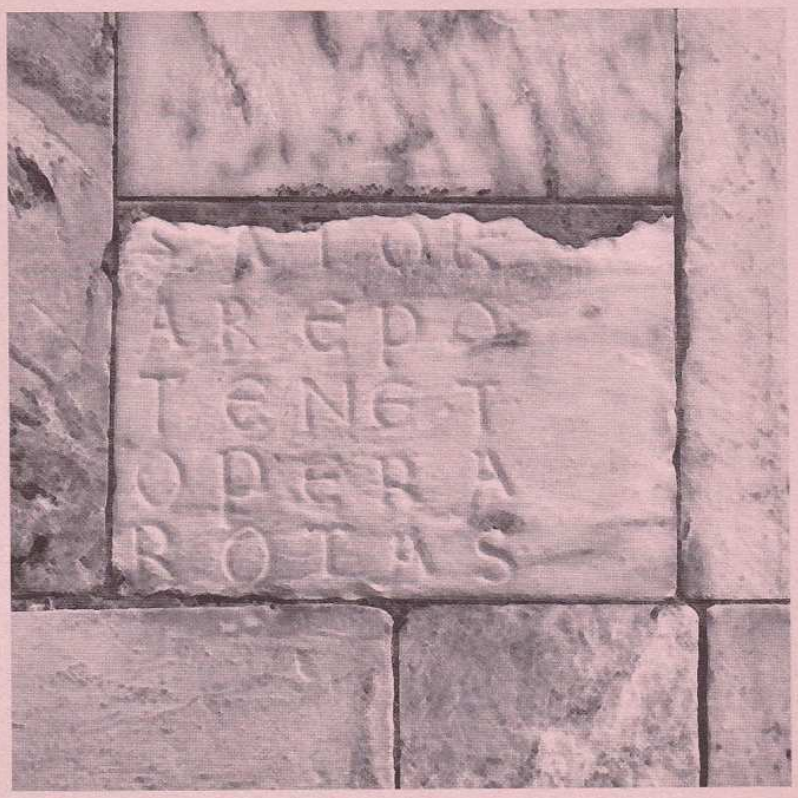

INTERVION

cultura e territorio

n. 23 (2017)

INTEMELION

n. 23 (2017)

cultura e territorio

Quaderno annuale di Studi Storici
dell'Accademia di Cultura Intemelia

Fondato da Giuseppe Palmero

Comitato scientifico

Mario Ascheri (Università degli Studi di Roma 3)
Laura Balletto (Università degli Studi di Genova)
Fulvio Cervini (Università degli Studi di Firenze)
Christiane Eluère (Direction des Musées de France L.R.M.F. - Paris)
Werner Forner (Università degli Studi di Siegen - Germania)
Luca Lo Basso (Università degli Studi di Genova)
Simona Morando (Università degli Studi di Genova)
Philippe Pergola (Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée - UMR 7298 Université d'Aix-Marseille - MMSH)
Paolo Aldo Rossi (Università degli Studi di Genova)
Fiorenzo Toso (Università degli Studi di Sassari)
Alessandro Vitale Brovarone (Università degli Studi di Torino)
Rita Zanolla (Accademia di Cultura Intemelia)

Coordinamento editoriale

Fausto Amalberti (*Editing*)
Graziano Mamone (*Segreteria*)

Direttore responsabile: Beatrice Palmero

Recapito postale: Via Ville 30 - 18039 Ventimiglia (IM) - tel. 3479413965

http://www.intemelion.it ISSN 2280-8426 redazione@intemelion.it

Pubblicazione realizzata sotto il Patrocinio del Comune di Ventimiglia e della Civica Biblioteca Aprosiana. Con il contributo dell'Asso Lab StArT AM http://www.startam.eu/

Eric Gili

Exploiter et protéger.

La dialectique inconciliable des ressources forestières en Haute Vésubie? (XIVe-début XXe s.)

De nos jours, si la forêt représente une évidence dans le paysage de la Vésubie et semble immuable, nous avons tendance à oublier qu'elle est et fut surtout un milieu fragile, convoité, soumis à d'importantes et récurrentes pressions. Son histoire est avant tout celle de conflits toujours renouvelés, pour son appropriation, pour son exploitation, pour sa préservation. Il en découle les modes de son exploitation. Et même quand l'appropriation est assurée, des tensions externes obligent les Communautés propriétaires à forcer les ventes de bois. Cette position engendre des fragilités qui permettent parfois le détournement de la ressource. Ces comportements sont, en partie, à l'origine de la vulnérabilité de l'espace forestier. Ils remettent en cause ce que nous appellerions aujourd'hui la « durabilité de la ressource ».

Face à ces risques actuels, l'expérience passée peut être convoquée pour mieux comprendre les problématiques qui se posent à nous. La démarche nécessite de dresser un bilan des très nombreuses archives disponibles. En relevant les indices des systèmes d'exploitations de l'espace forestier, d'autres tensions apparaissent: celles liées à l'installation des scieries (les « artifices » ou *serram* actionnées par un *serrator*), privées ou communales; des pratiques d'extraction du bois impliquant l'emploi des voies et chemins; ou encore de l'utilisation de la ressource en eau présente dans l'espace forestier.

Contextualisées, ces tensions permettent de caractériser une typologie dynamique des thématiques rencontrées. Elles posent la question de l'utilisation collective de la ressource.

Les archives concernant la forêt et son exploitation en Vésubie représentent une masse considérable de documentation. Elles s'égrai-

nent depuis la fin du XIIIe s. jusqu'à nos jours. Chaque Communauté villageoise a conservé de lourds volumes documentaires, de natures variées, soulignant en cela l'importance qu'elle accorde à assurer son droit sur ces espaces périphériques. Un lien naturel est réalisé avec l'exploitation, elle aussi communale, des pâturages, rendant ces deux parties du territoire le plus souvent indissociables. Je m'appuierai essentiellement, mais pas exclusivement, pour cette communication sur les archives de Saint-Martin-Vésubie.

L'espace forestier

Quels arbres?

Dès l'époque de l'affirmation des Communautés, chaque village cherche à confirmer ses droits sur les espaces forestiers. Il s'agit de territoires assez bien documentés, localisés, parcourus et régulièrement exploités.

Jean-Paul Boyer[1] avait ainsi étudié une 50e d'occurrences documentaires concernant les 7 communes vésubiennes actuelles. L'analyse proposée, après avoir identifié les espaces forestiers concernés et leurs cantonnements, s'attachait à en décrire la nature des bois. Se trouvaient ainsi décrits les bois rouges (*nemus rubeum: melice*), bois noirs ou résineux (*nemus nigrum: sapi, serente, pini*) ou encore bois blancs feuillus (*nemus album*: dont l'euze [le chêne vert]).

Consécutivement à ces temps d'identification des espaces forestiers se développe une importante activité commerciale, productrice d'une documentation qui permet de recomposer en partie une histoire de la forêt.

Les actes de ventes de coupes deviennent nombreux dès la fin du XVIe s. Ils permettent de rencontrer les pratiques, tant juridiques qu'économiques qui animent l'espace forestier.

Il s'agit en premier lieu d'identifier les arbres faisant l'objet des coupes. Ne sont concernées que des plantes dont la circonférence est précisément autorisé, à partir de « 4 palmes, mesurées à 4 palmes de-

[1] Les références médiévales proviennent des études de J.-P. BOYER, et principalement *Hommes et communautés dans le Haut Pays Niçois. La Vésubie, XIIIe-XVe s.*, Nice 1990.

puis le sol, à prendre dans la partie amont de l'arbre ». Inversement, les actes interdisent formellement de couper ceux « inférieurs à 1 palme 2 doigts » par ailleurs, afin de favoriser la repousse et d'éviter les coupes blanches.

Afin d'affirmer les réglementations qu'elles entendent appliquer aux espaces forestiers, les Communautés en arrivent à édicter les propres *statuti campestri*, principalement dans le troisième quart du XVe s. Ils sont en partie renouvelé à la fin du XVIIIe s., et restent opposables jusqu'au XIXe s quand leurs sont substitués les nouveaux codes forestiers imposés par l'État. Les articles de ces *statuti* insistent autant que possible sur la préservation des bois, démontrant à la fois toute l'importance que revêt la ressource et la réelle tension qui s'y applique. Le renouvellement régulier de ces délibérations communales incitent d'ailleurs à penser que si l'attention reste soutenue, leur efficacité semble bien faible. Ce sont pourtant de fortes amendes qui attendent les contrevenants dénoncés par un tiers lésé.

Modes d'exploitation

Dès cette époque, les problèmes de l'exploitation se posent. Celles-ci pouvaient durer des années. Il n'est pas rare qu'elles s'étendent sur 9, 12 et même 14 ans.

Elles concernent des espaces bien délimités, du moins dans les actes, et le plus souvent sur des versants entiers.

Pour les exploiter, elles nécessitent l'aménagement de cheminements comme les tires. Le débardage pouvait s'effectuer à l'aide de trains de bœufs, ce qui impliquait une importante logistique et mobilisait des ressources financières inédites. Les versants les plus isolés pouvaient être exploités de manière plus massive grâce à la technique du flottage.

Les chemins eux-mêmes étaient aménagés pour permettre le passage des convois de billes, de planches et autres produits issus de la forêt. Il convenait alors de les maintenir en bon état, charge qui incombait à la fois aux propriétaires riverains des chemins et aux Communautés elles-mêmes.

Le conflit pouvait surgir lors du débardage, quand il s'agissait d'extraire des bois de la forêt et d'emprunter des passages soumis à d'autres communautés. C'est le cas à Saint-Martin, qui refuse le pas-

sage de la vidange des bois de Belvédère, sous prétexte que cette extraction ruinerait la route.

Une forêt aux multiples produits

Il s'agit aussi de connaître les produits de la forêt: billes (*biglioni*), mais aussi planches (*tavole*) (1331, contrat de livraison de 780 planches de plus de 3 m de longueur (c. 314 cm) sur presque 40 cm de largeur (c. 39,3 cm) provenant de la Gordolasque: planches d'1 palme ½ « de canne » de large et de 12 palmes de longueur); petits produits comme les feuillages vendus pour le pâturage. Nous pouvons en citer pour exemple, en 1320-1322, les frères Tornaforti, damoiseaux de La Bollène, qui se disent en droit de vendre les feuillages des bois du lieu pour le pâturage des troupeaux / c. 1342 à Utelle, les branchages sont évoqués comme nourriture aux troupeaux.

Les forêts représentent aussi des espaces de pâturage, du moins pour les bovins, les caprins y étant exclus systématiquement, les ovins le plus généralement.

Les usages permettent enfin d'ébrancher les arbres jusqu'à une hauteur de 3 m, pratique qui permet à la fois de fournir du petit bois de chauffage, mais aussi de favoriser la croissance de l'arbre et le renouvellement naturel de la forêt en ouvrant l'espace à la lumière. Parfois même est autorisée l'écorçage de certaines arbres, mais cela de manière très réglementée afin d'éviter le dépérissement de l'arbre.

On y trouve encore des pratiques de cueillette concernant l'exploitation de châtaignes sauvages (1537 à Roquebillière), des glands, des pommes de pin, du bois gras (*tez pignorum*) pour faire des torches (1470 à Roquebillière et Belvédère), la mousse… ou le ramassage des bois (*ramagia*) pour le simple chauffage (*legnayrare*).

Ou même la térébenthine, la poix, le charbon. La Communauté de Roquebillière, en 1476, légifère afin « qu'aucun étranger n'ose collecter ni térébenthine ni mousse ni pommes de pin ni flambeaux de pin ni faire du charbon à l'intérieur du territoire de ce lieu et que le contrevenant encoure une peine de 20 sous pour le ban et autant pour l'amende, pour chaque fois; de plus, qu'il perde ce qu'il a ramassé ». Ces techniques de prélèvement nécessitent la mise en œuvre d'un savoir faire particulier et des personnels spécialisés. Il s'agit dans la grande majorité des cas d'individus socialement marginalisés.

L'eau enfin, présente dans l'espace forestier, peut parfois être sujet à affrontement. Que ce soit à la *Maïris* sur la commune de Lantosque (1750-1751) ou sur la Terre de Cour (1821), territoire de Belvédère, réclamée par Roquebillière, la source permet d'améliorer l'exploitation, d'alimenter les troupeaux, de réaliser les fromages…

Ces sous-produits de la forêt et ressources annexes sont régulièrement l'objet de conflits.

Usages et conflits de la forêt

Fragilité face aux agriculteurs

La forêt, espace d'exploitation sylvicole, est aussi soumise à la pression des agriculteurs. Vers 1342, Utelle est déjà obligée d'interdire l'usage de faire feu des souches, du moins pour les souches vivantes. Nous pouvons encore en déceler les traces. Il existe encore de nos jours des clairières décelables à partir du plan cadastrale, recherche plus évidente encore si l'on se réfère au plan « Napoléonien ». Elles sont issues d'essartage le plus souvent sauvages, destinés à étendre la surface d'emblavure, même si la terre s'y épuise plus rapidement et que les rendements y sont moindre. Elles caractérisent l'appropriation de parcelles au détriment de l'espace communal. Les réglementations y font d'ailleurs régulièrement référence et menacent des pires amendes les contrevenants.

Les éleveurs, qui utilisent également l'espace forestier, y effectuent de nombreux prélèvements pour leurs troupeaux, que la Communauté tente aussi régulièrement de réglementer. Mais la récurrence de ces rappels semblent indiquer la constance de la pression et les difficultés de maintenir un équilibre qui ne soit pas au détriment de la ressource forestière face à celle de l'élevage.

Fragilité face aux exploitants forestiers

S'attachant aux exploitants, il apparaît rapidement que ceux-ci ne sont pas forcément les financiers des chantiers. Ils sont généralement originaires de Nice, parfois de plus loin. Jean Paul Boyer parle de Florentins, de Génois, de Provençaux. Mais ils sont le plus souvent associés aux élites sociales locales. Néanmoins, le « capital urbain » cherche à s'investir dans l'exploitation de la forêt, ce qui semble être un bon placement.

Par contre, le petit personnel du bûcheronnage n'est pas forcément issu du lieu. Les exploitants font parfois appel à la proche immigration du travail, comportement encore actuel.

L'utilisation de l'eau

Parmi les ressources des espaces forestiers, l'eau, qui est l'un des sujets de cet atelier, représente un élément aux multiples utilités. Espace pastoral, les sources y sont importantes pour assurer l'alimentation des troupeaux mais aussi pour la réalisation des produits de l'élevage, lait, fromage, beurre, brousse et brous… De fait, la mainmise sur l'eau des forêts est essentielle.

C'est ainsi que Lantosque[2], au milieu du XVIIIe s., obtient l'usage exclusif des sources de la forêt de la *Maïris*, massif au pied de *Peira Cava*, face aux prétentions de sa voisine de Lucéram. En fait, cet espace forestier est le seul d'une certaine conséquence, et revêt une importance majeure, irremplaçable, pour la Commune.

La question connaît une acuité nouvelle en 1821[3], avec le procès intenté par les communes limitrophes contre Roquebillière qui « possède » une source sur le territoire de la Terre de Cour… Problème récurrent, multiséculaire, que celui de la propriété des ressources de ce territoire, situé entre Gordolasque et vallon de Fenestres. Il s'agit de confirmer l'usage d'une source destinée à répondre aux besoins des troupeaux le long des terrains de parcours qui s'égrainent depuis le village de Belvédère jusqu'aux contreforts occidentaux de la vallée des Merveilles. Même si je n'ai pu jusqu'alors affiner la localisation du site, ni même en connaître les volumes concernées, la lutte est ardente pour son appropriation. Au final, Belvédère en conserve la possession et peut ainsi continuer à valoriser ses pâturages alors que la pression démographique, et par conséquence, économique, se fait plus forte.

Mais l'eau reste aussi un moyen essentiel du transport des bois brut. Les mentions de cette utilisations sont présentes dans tous les actes des communes. Elles sont souvent opposées. C'est ainsi que, le plus souvent, aux XVIIe et XVIIIe s., les Communautés, et en particulier celle de Saint-Martin, interdisent aux adjudicataires des enchères

[2] Archives Départementales Alpes-Maritimes, E 078/FF109.

[3] *Ibidem*, E 102/080 4D2.

des coupes forestières, d'utiliser ce moyen pour exporter les bois. Quelques actes font néanmoins apparaître quelques autorisations, dans les moments les plus critiques (lors des occupations militaires par exemple, ou quand les nécessités économiques se font plus pressantes, pour fournir les marines). Ou plus tardivement, mi-XIXe s. Les négociants en bois obtiennent alors de l'Intendance générale de la division de Nice l'autorisation de « mettre leurs bois à flot » le long des torrents. C'est le cas d'Angelo Nicoluzzi[4], qui obtient, le 30 mars 1852, l'autorisation de construire *una chiusa* au quartier *Peiros Stracios*. Le plus intéressant pour nous est que cette information vient documenter des aménagements que la mémoire locale explique comme étant un barrage destiné à contenir l'eau pour le flottage des bois. L'autorisation précise d'ailleurs que cette *chiuse* ne pourra pas être « plus grande qu'1,60 m », et qu'en plus de cela, « que soit détruire celle déjà existante ». Enfin, que les dégâts qui pourraient être occasionnés lors de cette construction et de l'exploitation de la *chiuse* soient à la charge exclusive du négociant.

Une procédure relativement brève permet à son successeurs, Félix Donaudi[5], d'obtenir une autorisation de flottaison sur la Vésubie et jusqu'aux sites de transformation d'environ 600 billots, aux scieries de Saint-Isidore près de Nice, et de 150 poutres jusqu'à proximité du pont de Saint-Laurent (du Var). Moins de deux mois après la demande, l'Intendant donne l'autorisation, après avoir reçu avis de l'Inspecteur Forestier et l'accord tacite des communautés traversées par les cours d'eau qui ne s'y opposent pas. Le cahier des charges imposé par les services de l'Intendance insiste encore, en dehors de ceux « momentanément nécessaires pour retirer les bois de l'eau », sur l'interdiction faite de réaliser un quelconque autre ouvrage le long du parcours du flottage « pour accélérer le transport du bois ». Cette mention met en évidence la réalité de la surveillance effectuée lors de l'utilisation de l'eau courante.

L'eau sert encore pour l'alimentation des scieries, présentes dans l'essentiel des actes concernant les coupes adjugées. Les preneurs obtiennent le droit d'installer ces « fabriques » sur les terres communales

[4] *Ibidem*, E 003/073 2N2.

[5] *Ibidem*, E 003/076 11O2.

au plus près et en aval des coupes. Il s'agit de constructions éphémères, le temps de l'exploitation, qui utilisent la force hydraulique pour fonctionner. L'acte de vente du 12 janvier 1741[6] permet au dernier enchérisseur, Antoine Gautiero, l'installation de 3 scieries au quartie *Serra Cremau*, à près de 2 km du village, destinées à transformer la matière première provenant des *selve* de Salèses, Aigliera et Ciampé. Les arbres sont parfois sortis des forêts grâce à des canaux creusés le long des versants, comme l'indique le cahier des charges imposé par la Communauté par ses délibérations des 13 et 19 avril 1739. Pour le reste, toute flottaison reste interdite.

Ces prélèvements de l'eau des torrents posent de nouveaux problèmes aux agriculteurs, qui en utilisent la ressource pour irriguer leurs champs et prés. Ils engendrent des conflits d'usages lattant pour l'utilisation de l'eau, les temps de l'irrigation des champs étant concomitant à ceux des bûcherons.

Le problème des accès

Un ultime problème soulève de nombreuses controverses entre les différents usagers des forêts, celui des accès. Nous rencontrons le duc de Savoie, fin XVIe s., autoriser (6 novembre 1598)[7] l'utilisation des mules de la Gabelle pour sortir les planches. Il s'agit de produits à forte valeur ajoutée qui explique les précautions prises pour leur acheminement. Très recherchées, les planches sont essentielles aux constructions tant terrestres que marines. Le duc intervient en cette occasion en proposant ses moyens de transport car, dit-il, les Communautés « n'ont pas d'autres moyens de procéder ».

Il est également nécessaire de transporter les poutres jusqu'aux scieries, puis après transformation en planches ou poutres, jusqu'aux marchés niçois. L'acte déjà rencontré de 1741 précise que le transport des planches s'effectuera par muletier « du présent lieu jusqu'à Loda [commune de Lantosque] pour 1 £ chaque douzaine en ce qui concerne le bois blanc, et jusqu'à L'Escarène à raison de 2 £ la douzaine ». Les planches de mélèzes étant plus lourdes, la « douzaine » ne sera composée que de 8 planches…

[6] *Ibidem*, Document E 003/019 DD11.

[7] *Ibidem*, Document E 003/019 DD2.

Le problème du passage des bois s'exprime d'une manière originale à l'extrême fin du XIXe s. à Saint-Martin-Vésubie. En 1897[8], la Municipalité refuse à sa voisine de Belvédère le passage sur son territoire des bois de la coupe que celle-ci vient de pratiquer dans ses forêts du versant de Fenestres. Pourtant, ces billes ne peuvent transiter ailleurs. La seule route utilisable longe le vallon éponyme pour traverser le village avant de gagner des axes plus adaptés représentés par la toute nouvelle route départementale.

L'affaire s'envenime rapidement, car il est vital pour Belvédère d'extraire rapidement ses bois pour en assurer la vente. L'interdiction de traverser le territoire de Saint-Martin est étayée par le médiocre état des routes, que le passage des billes ne saurait qu'aggraver. Mais en fait, la mauvaise volonté de Saint-Martin tient plus au fait d'une vendetta politique que d'un réel préjudice envisageable à ses voies de communication. En effet, Belvédère vient de donner son accord pour accepter le transfert de la compétence de chef-lieu de canton à sa voisine Roquebillière, au détriment de Saint-Martin… L'intervention directe du Préfet met fin à la querelle, qui révèle toutefois les véritables enjeux de la fragilité de l'extraction forestière, limitée par le manque de structure de circulation.

Conclusion

Ce bref parcours dans l'histoire des forêts de la Haute Vésubie met en évidence les multiples enjeux qui en agitent l'exploitation à travers les siècles.

S'y opposent deux types d'économies:

- celle qui extrait les troncs pour les vendre à l'extérieur et obtenir ainsi d'importantes ressources que les finances communales cherchent à contrôler parce qu'elles leur donnent une marge d'action essentielle, malgré des tensions permanente avec les entrepreneurs forestiers;
- celle de la petite économie locale, faite de prélèvements organisés destinés à satisfaire les besoins vitaux de la population, tout en luttant contre les abus inévitables...

[8] *Ibidem*, Document E 102/081 4D20.

Les multiples produits annexes de l'espace forestiers, prélevés directement ou servant au fonctionnement des structures d'exploitation, sont effectivement sources de conflits. La ressource en eau n'y a jamais été délaissée, bien au contraire. Qu'elle serve aux troupeaux ou aux forestiers, les Communautés ont toujours cherché à s'en assurer la propriété. Les accès à la forêt, par leur fragilité structurelle dans un relief ingrat et sous un climat capricieux, n'ont jamais pu permettre une exploitation convenable ni suffisante. Le XXe s. ne semble pas plus avoir trouvé de solution à ces problèmes, malgré les progrès techniques, face à la déprise rurale de ces espaces périphériques.

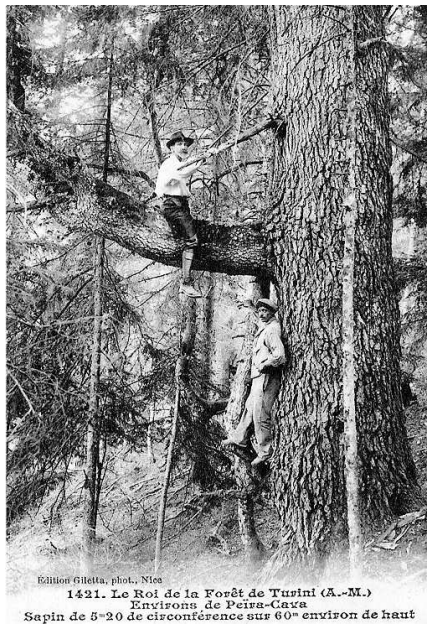

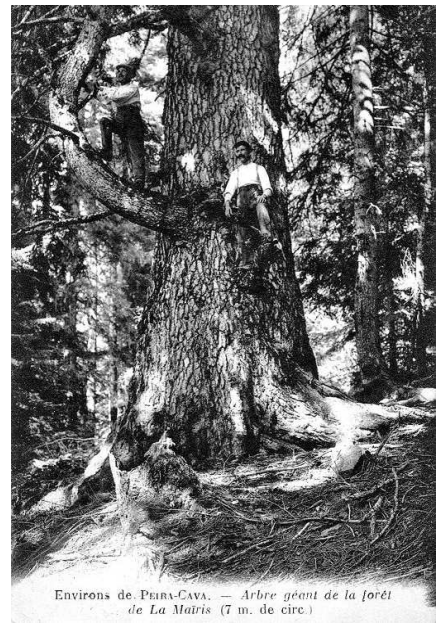

Figg. 1 e 2 - Arbres légendaires (Fonds AMONT - JMS)

Fig. 3 - Des exploitations à long terme (Fonds AMONT)

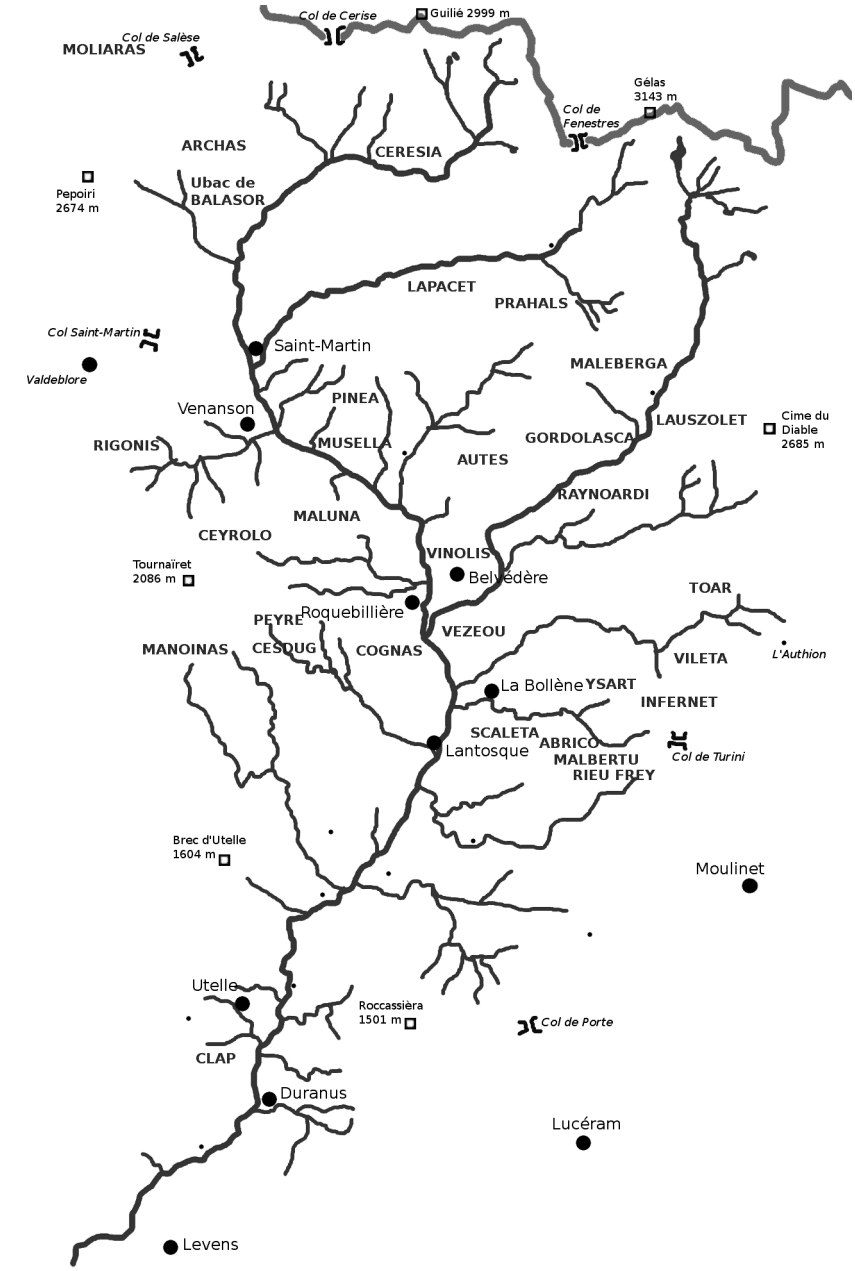

Fig. 4 - Localisation des «sylvinymes» à l'époque médiévale selon J-P. Boyer et à l'époque moderne selon E. Gili

Fig. 5 - Les acteurs de la pratique forestière
(Fonds AMONT - JMS)

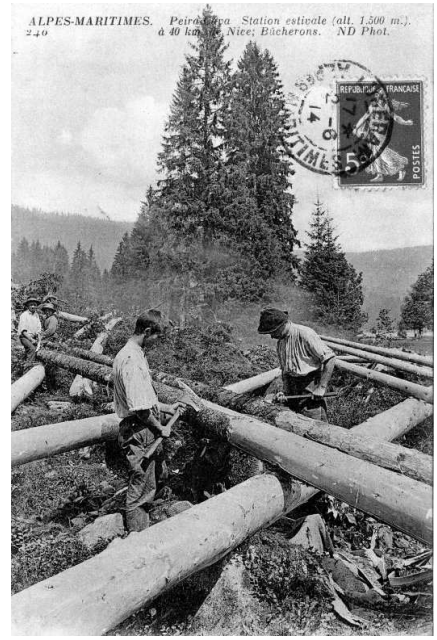

Fig. 6 - Les pratiques forestières
(Fonds AMONT - JMS)

Figg. 7 e 8 - Cabanes de berger fin XIXe s.

Fig. 9 - Transporter le bois par voie d'eau (Fonds AMONT - JMS).

Fig. 10 - L'alimentation des scieries (Fonds AMONT)

INDICE

Studi

SIMONA MORANDO, *Francesco Biamonti revolté. Un documento su Camus e le ricadute dell'oggi* 5

GIAN LUIGI BRUZZONE, *Girolamo Rossi e Paolo Boselli* 25

MASSIMO BARTOLETTI, *Una attribuzione per il "Maestro di Cesio" e altre considerazioni sulla pittura in Liguria a metà Quattrocento* 37

GIORGIO CASANOVA, *Chiese, campanili e conventi fortificati in provincia di Imperia* 71

LUIGI IPERTI, *Penna in Valle Roia. Censo e incarichi pubblici (1595-1625)* 95

Archivio della memoria

ERIC GILI, *Exploiter et protéger. La dialectique inconciliable des ressources forestières en Haute Vésubie? (XIVe-début XXe s.)* 127

GRAZIANO MAMONE, *Il sacrario britannico della prima guerra mondiale a Bordighera* 141

Cronache e strumenti

TERESA PALMERO, *La civiltà dei castellari in Liguria* 165

ALESSANDRO GARRISI - PHILIPPE PERGOLA, *Lo scavo del complesso paleocristiano di Capo Don a Riva Ligure* 171

GIUSEPPE PALMERO, *La patocenosi nel Tardo Medioevo* 177

Il territorio e oltre: la ricerca di Giuseppe Palmero 181

finito di stampare
nel 2017
Fusta editore
Via Colombaro Rossi 2b
tel. 0175 211955
12037 Saluzzo (CN)